



*pour une planète vivante**



Manifeste du WWF pour la Présidence française de l'Union Européenne

[ENERGIE ET CLIMAT]

**for a living planet®*

2008

sommaire

Abstract.....	3
[Contexte] les enjeux d'une présidence française réussie.....	5
L'enjeu international.....	5
L'enjeu européen.....	7
[Les demandes] du WWF-FRANCE.....	8
Scène internationale : répondre aux pré-requis pour un succès des négociations.....	8
Europe : obtenir un paquet Énergie Climat à la hauteur des enjeux internationaux.....	8
Élever le niveau d'ambition de l'ensemble des mesures européennes sur le climat.....	9
Une France exemplaire sur son territoire.....	11

Contacts :

Presse
Institutionnel

Pierre Chasseray / pch@wwf.fr / +33 687 923 268
Isabelle Laudon / ilaudon@wwf.fr / +33 155 258 471

Si nous voulons éviter les impacts dramatiques des changements climatiques, il faut limiter le réchauffement planétaire d'ici à 2100 en deçà de 2°C par rapport à l'ère pré-industrielle. Sur la base des derniers travaux scientifiques, le WWF préconise donc une réduction de 80% des émissions mondiales de gaz à effet de serre (GES) en 2050 par rapport à 1990.

Les nations développées ayant une responsabilité et une capacité d'action plus importantes, elles doivent soutenir techniquement et financièrement les pays en développement dans la lutte contre les changements climatiques. Elles doivent également montrer l'exemple et réduire plus fortement et plus rapidement leurs propres émissions.

Le paquet de réglementations proposé par la Commission européenne – appelé paquet Énergie Climat – est l'un des ensembles législatifs les plus importants de toute l'histoire de l'Union Européenne. Pourtant, il est loin d'être satisfaisant. Il met en avant un objectif de réduction des émissions de seulement 20% pour l'UE. Le soutien aux pays en développement en est quasiment absent.

Demandes du WWF pour la Présidence française de l'Union Européenne

Sur la **scène internationale**, la France à la tête de l'Europe doit :

- défendre un objectif de réduction d'au moins 30% des émissions de GES par rapport à 1990 sur le territoire des pays industrialisés d'ici 2020.
- pousser pour un accroissement massif du soutien aux pays en développement. Au delà des 30%, le WWF demande aux pays industrialisés de soutenir à hauteur d'un équivalent de 15% de réductions d'émissions supplémentaires les pays en développement.

Sur la **scène européenne**, la France doit :

- œuvrer à l'**adoption prioritaire de deux mesures du paquet énergie Climat** : répartition de l'effort de réduction pour les secteurs non industriels et révision du marché de quotas CO2 pour les industriels.
- veiller à ce que ces deux mesures conduisent au minimum à l'objectif « 30% domestique plus un équivalent de 15% supplémentaire pour les pays en développement ».
- soutenir le **principe de la mise aux enchères de tous les quotas** : l'ensemble du revenu doit être utilisé dans la lutte contre les changements climatiques, dont au moins la moitié pour les pays en développement. La décision d'apporter un traitement spécial à certains secteurs pour éviter de potentielles pertes de compétitivité doit être basée sur des faits scientifiques.
- faire preuve d'**ambition** sur les autres textes du paquet, ainsi que sur des mesures qui n'en font malheureusement pas partie comme la promotion d'un objectif contraignant en matière d'efficacité énergétique.

Pour répondre à l'urgence climatique mondiale, la France doit défendre ces axes politiques forts. C'est seulement ainsi qu'elle pourra réussir sa présidence et accéder à l'exemplarité et au leadership auxquels elle prétend dans la lutte contre les changements climatiques.



-30%

**d'émissions
de GES en**

2020 c'est

possible

& c'est 100%

gagnant

> CONTEXTE

Les enjeux d'une présidence française réussie <

A partir du 1er juillet 2008, la France présidera l'Union européenne. Cette présidence arrive à un moment crucial de la lutte contre les changements climatiques. Début décembre 2008, la France sera l'ambassadrice de l'UE au Sommet de Poznan, dernière étape avant l'ultime rendez-vous de Copenhague de décembre 2009 où un accord sur l'avenir du Protocole de Kyoto devra impérativement être trouvé. Pendant le Sommet de Poznan et, en amont, au sein de l'UE, la France doit défendre les positions indispensables au succès des négociations internationales. Au niveau européen, elle doit répondre aux faiblesses actuelles du paquet Energie Climat pour assurer la crédibilité internationale de l'UE et lancer sa transition vers une société sobre en gaz à effet de serre (GES).

La présidence française de l'Union européenne (UE) donne ainsi à la France une opportunité historique et une lourde responsabilité. Elle sera principalement évaluée sur la gestion qu'elle aura faite du paquet Énergie Climat et sur son action en tant qu'ambassadrice de l'UE sur la scène internationale.

L'enjeu international

« On est tous d'accord. Le changement est réel et nous, les humains, en sommes la principale cause. Pourtant même à l'heure actuelle, peu de personnes réalisent vraiment la gravité de la menace ou son immédiateté. J'ai toujours considéré le réchauffement climatique de la planète comme un sujet d'une urgence extrême. Maintenant, je crois qu'on est au bord d'une catastrophe si l'on n'agit pas ».

Ban Ki-moon secrétaire général des Nations Unies
«At the tipping point» International Herald Tribune, 16/11/2007

► Affronter l'urgence extrême des changements climatiques

S'il n'est pas limité, le réchauffement de la planète aura des conséquences dramatiques sur nos sociétés : perte massive de biodiversité, manque d'eau, chute de la productivité agricole, multiplication et intensification des événements climatiques extrêmes comme les inondations ou les tempêtes. Selon le Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC), la population souffrant d'un manque de nourriture se comptera en centaines de millions de personnes vers

la fin du siècle; celle souffrant d'un manque d'eau en milliards. Les « migrants du climat » pourraient être un milliard à l'horizon 2050⁽¹⁾, exacerbant les conflits actuels et en créant de nouveaux. Sur la base des travaux du GIEC, **le WWF demande à tous les pays du monde d'œuvrer afin de limiter le réchauffement global en deçà de 2 degrés d'ici 2100 par rapport aux températures pré-industrielles.** Le WWF se félicite que ce seuil de 2°C ait été entériné par plusieurs pays dont l'Union européenne.

Selon les scientifiques du GIEC, des actions fortes et immédiates sont indispensables au niveau mondial pour limiter le réchauffement en deçà de 2 degrés : les émissions mondiales de gaz à effet de serre (GES) doivent commencer à décliner dans les 15 prochaines années et être réduites de 50 à 85 % d'ici à 2050 par rapport à 2000. Mais depuis, et de manière très inquiétante, les dernières observations des scientifiques révèlent une sensibilité du climat plus forte que prévue jusque là, une fonte plus rapide des glaces comme l'a montré le récent rapport du WWF sur l'Arctique⁽²⁾, une élévation plus importante du niveau des mers, une saturation plus forte des océans en CO₂, le principal gaz à effet de serre. De plus, l'accumulation plus rapide que prévue de GES dans l'atmosphère nous oblige à réduire nos émissions encore plus rapidement pour réussir à limiter le réchauffement climatique.

C'est pourquoi le WWF préconise une réduction de 80% des émissions mondiales en 2050 par rapport à 1990.

► L'inaction coûtera bien plus chère que l'action

Cet objectif est-il utopiste ? Le WWF a montré dans son rapport « Les solutions du climat – vision du WWF à 2050 »⁽³⁾ comment cet objectif pouvait être atteint.

Les scientifiques du GIEC mettent également en avant la faisabilité de cet objectif : le coût économique d'une telle action sera limité, au pire des cas, à 5.5 % du PIB mondial en 2050. Pour un objectif un peu moins ambitieux, Sir Nicholas Stern a, dans son fameux rapport, évalué ce coût à 1% du PIB mondial. Et encore, ces estimations ne tiennent pas compte de différents effets positifs comme l'amélioration de la sécurité énergétique, une plus grande stabilité géopolitique, une relocalisation de l'emploi ou les bénéfices pour la santé de la réduction de la pollution locale.

Quoi qu'il en soit, **le coût économique de l'action sera bien plus faible que le coût de l'inaction : Sir Nicholas Stern évalue ce dernier à 20% du PIB mondial – soit davantage que les deux guerres mondiales ou la grande dépression des années 30.**

Depuis, il s'est vu contraint de noircir le tableau : les observations scientifiques des deux dernières années l'ont récemment conduit à déclarer que son rapport sous-estime la menace climatique.

► Nations développées et pays en développement : une responsabilité et une capacité d'action inégales face aux changements climatiques`

Les pays en développement dans leur ensemble émettent aujourd'hui autant de GES que les pays industrialisés. De fortes réductions d'émissions sont donc indispensables dans ces deux groupes de pays. **Cependant les nations riches ont une responsabilité et une capacité d'action plus fortes que les pays en développement.** Elles ont tout d'abord une responsabilité historique puisqu'elles sont à l'origine d'à peu près trois quarts du CO2 d'origine fossile émis depuis 1850. Mais elles ont également une responsabilité présente : aujourd'hui, un habitant d'un pays industrialisé émet en moyenne quatre fois plus de gaz à effet de serre que celui d'un pays en développement. Enfin, la capacité technique et financière des pays industrialisés à agir contre les changements climatiques est beaucoup plus importante : le revenu de leurs habitants est en moyenne cinq fois plus élevé que dans les pays en développement. **Ces principes de responsabilité et de capacité à agir différenciées ont été définis par la communauté internationale dans le cadre de l'ONU.**

L'**index Greenhouse Development Right** a été développé par l'Environment Stockholm Institute et Ecoequity afin de passer des principes aux chiffres(4). Il en ressort que, étant données leur responsabilité et leur capacité à agir, les Etats-Unis devraient supporter environ un tiers du coût mondial des changements climatiques – réduction des émissions de GES et adaptation – et l'UE à 27 un quart. La Chine moins d'un quinzième et l'Inde moins d'un trois-centième... Les pays industrialisés doivent ainsi supporter l'immense majorité du coût mondial des changements climatiques.

► Les pays industrialisés doivent impérativement soutenir les pays en voie de développement

C'est pourquoi les efforts entrepris par les pays en développement pour réduire leurs émissions et s'adapter aux changements climatiques doivent être soutenus financièrement et technologiquement par les pays riches. Ce soutien est non seulement moralement juste mais avant tout **politiquement indispensable** à la définition d'un accord ambitieux entre pays industrialisés et pays en développement sur l'avenir du Protocole de Kyoto qui devra être finalisé lors du Sommet de l'ONU à Copenhague fin 2009. C'est ce qui a été mis en avant lors du dernier Sommet qui s'est tenu à Bali fin 2007.

Un récent rapport du secrétariat de la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique évalue à 90 milliards de dollars US l'investissement annuel nécessaire d'ici à 2030 dans les pays en développement, ne serait-ce

que pour stabiliser les émissions mondiales (5). OXFAM estime à 50 milliards de dollars US le coût annuel de leur adaptation, voire beaucoup plus si le réchauffement n'est pas contenu(6). Rappelons que les pays qui sont et seront les premières victimes des changements climatiques contribuent marginalement aux émissions mondiales. L'absence d'investissements à l'égard des pays du Sud laissera les nations développées face à une **situation géopolitique particulièrement explosive**. Etant donnée sa responsabilité et sa capacité à agir, c'est plusieurs dizaines de milliards de dollars US que l'UE doit être à même de mobiliser annuellement via des financements publics et privés.

► Les pays industrialisés doivent aussi réduire plus fortement et plus rapidement que les pays en voie de développement leurs propres émissions

La raison est tout d'abord diplomatique : les négociations internationales dans le cadre de l'ONU montrent bien qu'il s'agit d'une condition indispensable à l'engagement des grands pays émergents dans la réduction de leurs émissions.

Les raisons sont également technique et économique. Un tel effort de réduction dans les pays industrialisés, qualifié de « domestique », est en effet indispensable au développement de technologies comme le stockage énergétique. Ces innovations constituent un formidable moteur de croissance et – étendues au reste du monde – permettront de rester, au moindre coût, en-deçà d'un réchauffement de 2°C d'ici 2100.

Cet effort de réduction domestique est également indispensable au développement de modes de vie compatibles avec cet objectif dans les pays industrialisés. Cela est nécessaire puisque ces pays – qu'on l'apprecie ou non – ont un rôle prescripteur quant à la perception du « bien vivre ».

Pour cela, et toujours en se basant sur les travaux du GIEC, les pays riches doivent réduire leurs émissions de GES de 25 à 40% d'ici à 2020 et de 80 à 95% d'ici à 2050 par rapport à 1990. Autrement dit, les émissions nettes des pays industrialisés pourront avoir à être nulles à l'horizon 2050.

Il existe donc **deux pré-requis** pour un succès des négociations internationales :

- **un soutien des efforts des pays en développement pour réduire leurs émissions et s'adapter aux changements climatiques ;**

- **un objectif ambitieux de réduction domestique des émissions dans les pays industrialisés.**

C'est ce que la France, en tant qu'ambassadrice

de l'Union européenne, doit porter au sein des négociations internationales pour que l'UE affirme son rôle de leader dans la lutte contre les changements climatiques – et pour garantir le succès de cette lutte.

C'est à la lumière de ces deux pré-requis au succès que le WWF évaluera la stratégie de la France sur la scène européenne et évaluera la présidence française de l'Union européenne.

L'enjeu européen

Lors du Conseil de Printemps de 2007, les Etats membres de l'Union européenne se sont mis d'accord pour réduire leurs émissions de GES de 30% d'ici à 2020 par rapport à 1990 en cas d'un accord international satisfaisant, et de seulement 20% dans le cas contraire. Ils se sont également fixés un objectif de 20% d'énergie renouvelable dans leur consommation d'énergie et un objectif de 20% d'économie d'énergie. Cet accord historique a été salué par le WWF et les ONG environnementales - sous réserve de l'adoption d'un objectif de 30 et non de 20% de réduction des émissions de gaz à effet de serre - et a été concrétisé en janvier 2008 par une proposition de la Commission européenne, comprenant quatre directives, appelée «Paquet Energie Climat».

Qu'est-ce que le paquet Énergie Climat ?

En janvier 2008, la Commission européenne a proposé un ensemble de quatre directives – appelé paquet Energie Climat – qui met en oeuvre certains des engagements pris au printemps 2007 :

- la répartition entre Etats membres de l'effort de réduction des émissions pour les secteurs non industriels (comme les transports, les bâtiments ou l'agriculture);
- la révision du marché de quotas à destination des industriels ;
- la répartition de l'objectif de 20% d'énergies renouvelables ;
- la promotion du captage et du stockage de carbone.

Quelques semaines auparavant, la Commission avait proposé sa réglementation CO2 pour les voitures.

Le paquet Energie Climat est considéré comme l'un des ensembles législatifs les plus importants de toute l'histoire de l'Union européenne. Il va structurer la stratégie climat de l'UE pour les décennies à venir. **En assurant – ou non – la crédibilité de l'UE sur la scène internationale, il permettra à l'UE de parler d'une voix forte et conditionne donc la signature d'un accord ambitieux sur l'avenir du Protocole de Kyoto.**

En l'état, le texte ne répond pas aux pré-requis nécessaires à un succès international. La France devra donc, pendant sa présidence et avant la Conférence de Poznan, amener ses partenaires à élever le niveau du paquet Energie Climat sur ces deux points.

► Le paquet met en avant un objectif de réduction des émissions de seulement 20% avec, de plus, un recours massif aux crédits externes

En mettant en avant l'objectif de 20% de GES en moins par rapport à 1990, l'Union européenne donne l'impression de tabler sur un échec des négociations internationales. De plus, avec cet objectif, elle s'engage en fait à une réduction des émissions de seulement 12% par rapport à aujourd'hui, les Etats membres ayant d'ores et déjà réduit leurs émissions d'environ 8%. Cette position est donc très décevante de la part d'un continent qui se veut leader de la lutte contre les changements climatiques. Cela est d'autant plus décevant et incompréhensible que l'UE a récemment poussé pour inscrire dans le Plan d'action de Bali l'objectif de 25 à 40% pour les pays industrialisés, conformément aux indications du GIEC, et qu'elle a obtenu cette inscription dans le cadre du groupe de travail spécial sur l'avenir du Protocole de Kyoto.

De plus, dans le paquet actuel, **environ un quart de l'effort de réduction des émissions pourrait être effectué via des crédits externes**⁽⁷⁾ – i.e. des crédits correspondant à des réductions d'émissions effectuées hors de l'UE – majoritairement issus du Mécanisme de Développement Propre (MDP). Le WWF a soutenu la création et le développement du MDP car il considère que ce mécanisme a un rôle important à jouer pour soutenir les pays en développement dans leur transition vers une économie sobre en GES.

Mais ces crédits doivent venir en supplément d'un objectif ambitieux de réduction sur le territoire européen et non s'y substituer. C'est ainsi que l'UE sera le berceau des technologies et des modes de vie qui permettront au monde de limiter le réchauffement à 2°C. C'est ainsi que l'UE exploitera pleinement les potentiels d'innovation et d'emplois qui résident dans la lutte contre les changements climatiques. C'est enfin ainsi que l'UE évitera d'importants surcoûts futurs : l'utilisation massive de crédits externes conduit en effet aujourd'hui à continuer à investir dans des technologies et infrastructures fortement émettrices de GES, qu'il sera difficile voire impossible de modifier dans le futur. Que ferons nous dans 30 ans des centrales électriques au charbon que nous continuons à construire sans captage et stockage du carbone ? Que ferons nous des bâtiments que nous construisons aujourd'hui avec des performances énergétiques minimales ?

► Le paquet ne soutient que faiblement la réduction des émissions dans les pays en développement et leur adaptation aux changements climatiques

L'utilisation actuelle des crédits externes tient plus de la compensation – afin de continuer à émettre dans l'UE – que du soutien aux pays en développement. D'autant plus que la distribution géographique des projets MDP

est encore très inégale : ces projets se situent quasi exclusivement dans les grands pays émergents. Le WWF regrette également que l'UE ne tire pas de conclusion des derniers enseignements sur la qualité de ces projets. Comme l'a montré un rapport commandité par le WWF(8), l'intégrité environnementale et sociale de nombreux crédits est au minimum douteuse. Jusqu'à 40% des projets n'apporteraient aucune réduction d'émissions(9) ce qui affaiblit les objectifs européens et le soutien aux pays en développement. Les règles du MDP, notamment concernant la vérification, doivent donc être renforcées. **D'ici là, il est surprenant que l'UE continue d'accepter sur son territoire tous les crédits plutôt que de se limiter à des crédits de qualité** qui respectent les critères du label Gold Standard(10), identifié comme le meilleur label de qualité par un récent rapport commandé par le WWF(11).

Enfin, dans sa révision du marché de quotas CO2, la Commission propose de consacrer uniquement 20% du revenu de la mise aux enchères des quotas à la lutte contre le changement climatique... dont, parmi de nombreuses autres utilisations, une part non quantifiée pour soutenir les pays en développement. C'est donc au mieux quelques milliards d'euros qui pourraient être consacrés annuellement aux pays en développement. Bien loin des dizaines de milliards que l'UE devrait légitimement y consacrer.

> Les DEMANDES du WWF-FRANCE <

A un moment crucial de la lutte contre les changements climatiques, la présidence française de l'Union européenne donne à la France une opportunité historique et une lourde responsabilité. La présidence française de l'UE sera essentiellement évaluée sur sa conduite des négociations sur le paquet Énergie Climat et sur son action en tant qu'ambassadrice de l'UE sur la scène internationale.

Scène internationale : répondre aux pré-requis pour un succès des négociations

Au sein de l'Union européenne et lors des négociations internationales la France doit défendre un objectif de réduction d'au moins 30% des émissions de GES sur le territoire des pays industrialisés d'ici 2020.

La France doit également pousser pour un accroissement massif du soutien aux pays en développement. Elle est le porteur légitime et naturel de ce message de solidarité.

Au delà des 30%, le WWF demande donc aux pays industrialisés de soutenir à hauteur d'un équivalent de 15% de réductions d'émissions supplémentaires les pays en développement. Ces 15% pourront par exemple se faire à travers des crédits issus d'un Mécanisme de Développement Propre étendu et avec des critères environnementaux et sociaux au moins égaux à ceux du label Gold Standard. Ou encore à travers les instruments qui seront développés pour favoriser le transfert de technologies propres et lutter contre la déforestation. Ces 15% pourront aussi prendre la forme de financement de Fonds, par exemple pour l'adaptation, une réduction d'émissions pouvant s'exprimer en euros grâce au marché de crédits GES.

La France doit défendre l'objectif « 30% domestique plus un équivalent de 15% supplémentaire pour les pays en développement » au niveau international. Les 15% permettraient de générer globalement de l'ordre de 100 milliards d'euros(12), dont environ 30 milliards en provenance de l'UE. Ces chiffres sont à la hauteur de l'enjeu, contrairement aux montants actuellement discutés.

Europe : obtenir un paquet Énergie Climat à la hauteur des enjeux internationaux

La crédibilité de l'UE sur la scène internationale, et donc la réussite des négociations, dépendra fortement de sa capacité à traduire concrètement sur son sol les positions qu'elle défend. Pour cela, la France doit apporter une réponse aux faiblesses actuelles du paquet Energie Climat proposé par la Commission.

Le calendrier est également extrêmement important. Les mesures du paquet Energie Climat qui ne seront pas adoptées avant décembre 2008 ne permettront pas de nourrir la discussion lors du Sommet de l'ONU à Poznan. C'est pourquoi, **le WWF demande à la France d'œuvrer à l'adoption prioritaire, sous présidence française, des mesures du paquet Energie Climat ayant un intérêt majeur pour les négociations internationales : répartition de l'effort pour les secteurs non industriels et révision du marché de quotas pour les industriels.** Ces deux mesures phares permettent en effet à l'UE d'afficher son ambition et de répondre aux pré-requis pour un succès international.

1 – Le WWF souhaite évidemment que l'UE se fixe au minimum l'objectif « **30% domestique plus un équivalent de 15% supplémentaire pour les pays en développement** ». Les mesures phares doivent être cohérentes avec cet objectif.

Le WWF a démontré dans un rapport comment l'UE peut réduire ses propres émissions de plus de 30% d'ici à 2020(13). Cet objectif, qui répond à l'urgence climatique, est non seulement réalisable mais aussi souhaitable d'un point de vue économique et social. Dans

un monde où le baril de pétrole est à 100 US\$, il permettra à l'Europe d'économiser annuellement de l'ordre de 200 milliards d'euros⁽¹⁴⁾. Le coût économique sera donc très faible, ce que la Commission européenne a souligné dans son étude d'impact. Et encore cette étude ne prend-elle pas en compte l'amélioration de la sécurité énergétique, une plus grande stabilité géopolitique, le bénéfice pour la santé des Européens et pour leur système de santé, ou encore l'impact sur l'innovation, la compétitivité et l'emploi lié à une position pionnière de l'UE.

2 – Le marché de quotas CO2 à destination des industriels couvre 40% des émissions européennes et fournira de l'ordre de deux tiers de l'effort de réduction selon l'étude d'impact de la Commission. L'efficacité de ce marché est cruciale pour en faire la base d'un marché international de plus grande envergure après 2012 incluant des grands émergents et des pays industrialisés. La France doit donc veiller à **rendre ce marché efficace**. Pour cela, le marché doit être renforcé avec un plafond de quotas cohérent avec l'objectif de 30% domestique et une utilisation de crédits externes supplémentaire et de qualité.

Le WWF est satisfait de la proposition de la Commission visant à harmoniser les règles de ce marché au niveau européen et à **faire de la mise aux enchères la méthode d'allocation de référence des quotas**. Face à la pression des lobbies industriels, cette avancée historique ne doit pas être perdue. La mise aux enchères permet l'application du principe « pollueur-payeur ». Il s'agit de la méthode d'allocation la plus transparente. Comme souligné par les économistes, elle est également la plus efficace puisque, en rétablissant la vérité des prix, elle réoriente les choix des consommateurs vers les produits les plus respectueux du climat et incite fortement à l'innovation⁽¹⁵⁾. Elle évite de plus l'émergence de « profits tombés du ciel » qui pénalisent en fin de compte les consommateurs tout en récompensant les plus grands pollueurs: les compagnies électriques de seulement cinq pays européens dont l'Allemagne et le Royaume-Uni pourraient réaliser jusqu'à 71 milliards d'euros de ces sur-profits entre 2008 et 2012, soit le PIB de la Slovaquie, selon un récent rapport commandité par le WWF⁽¹⁶⁾.

Elle permet de plus de **générer des revenus**, plus de 60 milliards d'euros annuellement, indispensables à la lutte contre les changements climatiques et au **soutien des pays en développement**.

Le WWF demande à ce que tous les quotas CO2 des industriels soient mis aux enchères dès 2013 et que l'ensemble du revenu soit utilisé dans la lutte contre les changements climatiques. La moitié du revenu doit être utilisée pour soutenir les pays en développement en s'ajoutant aux 15% de réduction d'émission supplémentaire.

Perte de compétitivité et fuites de carbone

La décision d'apporter un traitement spécial à certains secteurs pour éviter de potentielles pertes de compétitivité et des fuites de GES doit être basée sur des faits scientifiques. L'argument de la compétitivité

est souvent invoqué sans réel fondement par certains secteurs désireux de se soustraire à la contrainte carbone. Il est plus que temps de rationaliser ce débat tant l'écart est grand entre ce que disent les industriels et ce qui ressort des études économiques indépendantes. Le WWF soutient la Commission dans sa volonté de définir les secteurs vraiment sensibles à ce problème d'ici à 2010, sur la base d'une expertise scientifique plutôt que sur celle d'arguments et de données non vérifiées provenant de l'industrie elle-même.

Il n'est nul besoin d'aller plus vite en prétextant d'un besoin de stabilité de long terme pour les investisseurs: les secteurs étant réellement sensibles aux fuites de GES ont la capacité de le prouver. Seuls ceux ayant tendance à exagérer la réalité doutent de leur capacité à convaincre des experts indépendants et ont donc intérêt à accélérer le processus. Enfin, ce n'est pas avant 2010 que l'UE connaîtra le résultat des négociations internationales sur l'avenir du Protocole de Kyoto et donc les engagements de l'industrie dans le reste du monde. Le WWF rappelle que le meilleur moyen de répondre au problème des fuites de carbone est encore de parvenir à un accord international ambitieux.

Élever le niveau d'ambition de l'ensemble des mesures européennes sur le climat

Outre les deux réglementations prioritaires que sont la répartition de l'effort pour les secteurs non industriels et la révision du marché de quotas pour les industriels, le WWF attend de la France qu'elle fasse avancer, sinon adopter, d'autres mesures. Certaines font d'ores et déjà partie du paquet Energie Climat. D'autres, et avant tout celles relatives à l'efficacité énergétique, en sont malheureusement absentes. Le WWF tient également à souligner le rôle d'autres réglementations – libéralisation des marchés de l'énergie ou révision du budget européen – qui doivent aussi être prises en compte dans la stratégie européenne sur le climat.

► Répartition de l'objectif Energies Renouvelables

Le WWF se félicite de la déclinaison opérationnelle de l'objectif de 20% d'énergies renouvelables en 2020 fixé par le Conseil de Printemps de 2007. Cet objectif contribue à la lutte contre les changements climatiques mais touche aussi aux questions de sécurité énergétique ou de l'aménagement local. Cependant :

- Pour atteindre l'objectif de 20% d'énergies renouvelables en 2020, des objectifs intermédiaires et contraignants doivent être définis.
- Le système de certification des agrocarburants doit être renforcé pour garantir des critères sociaux et

environnementaux solides, et étendu à toutes les bio-énergies. Si une telle certification n'est pas adoptée, l'objectif de développement des agrocarburants devra être révisé.

- Les systèmes nationaux de tarif d'achat ont fait leur preuve pour développer les énergies renouvelables. Ils ne doivent pas être mis en danger par les mécanismes de flexibilité envisagés au niveau européen.

► Développement de la Capture et du Stockage du Carbone

La Capture et le Stockage du Carbone est un compromis pragmatique entre l'importance du charbon dans certains pays et l'objectif de réduire de 80% les émissions mondiales d'ici à 2050. Dans ce contexte, le cadre légal proposé par la Commission pour le développement de cette technologie est jugé comme relativement solide par le WWF. Cependant, le WWF estime que :

- Aucune nouvelle centrale électrique ne devrait être construite avant d'avoir prouvé que les mesures de maîtrise de la demande, d'efficacité de l'offre telle que la co-génération ou des sources renouvelables ne sont pas capables de couvrir le besoin énergétique identifié.

- S'il est cependant nécessaire d'utiliser une énergie fossile conventionnelle, un plafond d'émission doit être respecté. Le WWF demande l'établissement d'un plafond contraignant de 350g de CO₂/kWh pour toute nouvelle centrale à partir de 2015 et du même plafond à partir de 2020 pour les centrales existantes.

- Enfin, une surveillance obligatoire, indépendante et en temps réel des sites de stockage est nécessaire, tout comme le développement de plans d'urgence en cas de fuite des réservoirs de stockage du carbone.

► Performance CO₂ des voitures

La proposition concernant la performance CO₂ des voitures s'attaque à une des sources d'émissions ayant la plus forte croissance au niveau européen. Elle ne fait pas partie du paquet Energie Climat proprement dit mais est essentielle à l'atteinte de l'objectif de réduction des émissions de l'UE. Si le WWF se félicite que cette proposition mette enfin un terme à l'approche volontaire avec les constructeurs automobiles qui a échoué, il demande cependant plusieurs améliorations :

- Les constructeurs automobiles doivent être tenus pour responsables de l'amélioration de l'efficacité énergétique de leurs véhicules à 120gCO₂/km d'ici à 2012. Cela signifie qu'aucun traitement spécial ou crédit ne doit leur être accordé pour des véhicules « flex fuel » : la « décarbonisation » des carburants est de la responsabilité des fournisseurs de carburant.

- Pour la même raison, cet objectif devrait être exprimé en fonction d'un paramètre d'efficacité énergétique, indépendant du vecteur énergétique, afin de conduire à une amélioration de l'efficacité des véhicules, par exemple en kilowatt-heure par kilomètre.

- Il est nécessaire d'établir des objectifs de long terme pour donner aux constructeurs la certitude réglementaire nécessaire aux décisions d'investissement : l'équivalent

de 80gCO₂/km doit être fixé à l'horizon 2020 et 60g en 2025.

- Toute différenciation des objectifs par véhicule doit être faite en fonction de la surface au sol des véhicules, et non en fonction de leur poids.

- Enfin, la pénalité doit être de 150€ par voiture et par gramme de CO₂ supplémentaire.

► Autres mesures concernant le transport

- Afin de faciliter le report modal, il est nécessaire – et économiquement efficace – d'internaliser les coûts externes du transport de marchandises (pollution locale, émissions de gaz à effet de serre, bruit, sécurité...). Pour cela, le processus de révision de la directive Eurovignette doit être lancé dès la fin de l'évaluation économique des coûts externes prévue mi-2008.

- La proposition d'inclure dans le marché de quotas le secteur maritime devrait émerger prochainement. Elle doit garantir que les émissions de ce secteur soient fortement réduites. Concernant l'aviation, l'idée d'une taxe kérosène au niveau européen doit être relancée afin d'assurer un traitement équitable entre les différents modes de transport. L'inclusion de ce secteur dans le marché de quotas ne suffira pas – loin de là – à réduire fortement ses émissions.

► Renforcement des politiques d'efficacité énergétique

Au Conseil de printemps 2007, l'Union européenne s'est fixée un objectif concernant le premier pilier de la lutte contre les changements climatiques : réduire de 20% sa consommation d'énergie primaire en 2020 par rapport à un scénario tendanciel. Cet objectif est économiquement profitable : la Commission rappelle régulièrement que l'UE continue de gaspiller 20% de son énergie par manque d'efficacité énergétique. Cela permettrait d'économiser 60 milliards d'euros par an⁽¹⁸⁾, voire beaucoup plus étant donnée la récente envolée des prix de l'énergie⁽¹⁹⁾, tout en créant un million d'emplois. Malheureusement, cet objectif d'efficacité énergétique a disparu du Paquet Energie Climat et n'a toujours pas de valeur contraignante.

- Pour faire face à l'inertie de nos sociétés, le WWF demande à la France de veiller à ce que cet objectif devienne contraignant avant le Conseil de Printemps de 2009 et d'œuvrer en ce sens dès le prochain Conseil de l'Environnement.

- Le respect de cet objectif de 20% passe tout d'abord par un renforcement des directives existantes sur l'efficacité :

- La révision de la directive Bâtiments doit conduire à l'adoption de normes contraignantes pour la consommation d'énergie de tous les bâtiments. Cette révision seule pourrait contribuer à réduire les émissions de CO₂ de 460Mt d'ici à 2020 selon des estimations de l'industrie. C'est deux fois plus que l'effort demandé actuellement par la Commission à l'ensemble des secteurs non industriels : moins de 200Mt.

- La Directive Eco-conception doit conduire à des normes strictes et dynamiques pour les produits concernés et à une généralisation d'une étiquette énergie régulièrement mise à jour.
- Le WWF soutient la proposition française d'une TVA réduite pour les appareils les plus efficaces du point de vue énergétique.

► Arrêt du financement public des énergies non renouvelables

La réalisation des objectifs de 20% pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables nécessite des financements, notamment publics. Ces secteurs sont encore peu structurés par rapport aux secteurs fossiles et nucléaire, mais ils créent du savoir-faire technologique, ouvrent des marchés à l'export et sont très créateurs d'emplois. En Allemagne, de l'ordre de 70.000 emplois ont été créés en à peine deux ans. De plus, ils réduisent la facture et la dépendance énergétique de l'UE.

C'est pourquoi le budget de l'UE ainsi que les institutions financières comme la Banque Européenne d'Investissement (BEI) doivent progressivement arrêter leur financement des énergies fossiles et nucléaire au profit des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique. Actuellement, la BEI supporte massivement les projets fossiles : entre 2002 et 2006, elle a financé de tels projets à hauteur de 11.3 milliards d'euros, contre seulement 3 milliards pour les énergies renouvelables.

► Séparation de la production et du transport sur les marchés de l'électricité et du gaz

Cette partie de la législation européenne est cruciale pour l'accès aux réseaux des énergies renouvelables ou encore de la co-génération et pour la promotion de l'efficacité énergétique. La France doit faire avancer ce processus européen en y injectant une grande dose de lutte contre les changements climatiques.

Une France exemplaire sur son territoire

Au niveau français, l'association d'experts Négawatt a montré la faisabilité d'une réduction des émissions d'au moins 30% en 2020. La France doit être exemplaire en s'engageant dès aujourd'hui à réduire ses propres émissions d'au moins 30%. En terme d'amélioration de son efficacité énergétique et de développement des énergies renouvelables, les objectifs européens de 20% sont des minimum pour la France comme les ONG l'ont rappelé au Grenelle. Cette exemplarité est indispensable si la France souhaite faire avancer le dossier climatique sur les scènes européenne et internationale.

1. « Human Tide: the real migration crisis », Christina Aid, 2007.
2. http://www.panda.org/about_wwf/where_we_work/europe/what_we_do/arctic/publications/index.cfm?uNewsID=131801
3. « Climate Solutions. WWF's vision for 2050 », WWF, 2007. Disponible sur <http://assets.panda.org/downloads/climatesolutionweb.pdf>
4. http://www.ecoequity.org/docs/TheGDRsFramework_highres.pdf
5. « Investment and financial flows to address Climate Change », UNFCCC, 2007.
6. « Adapting to climate change: What's needed in poor countries, and who should pay », Oxfam.
La Banque Mondiale a évalué quant à elle dans un rapport d'avril 2006 le coût total de l'adaptation entre 10 et 40 milliards de dollars par an, mais elle n'intègre pas le coût de la protection des infrastructures existantes ou encore celui subi par les particuliers. Ces chiffres sont à comparer aux quelques centaines de millions de dollars qui sont disponibles sur les fonds pour l'adaptation de l'ONU.
7. De l'ordre de 25% dans le cas d'un objectif européen de réduction des émissions de 20%, 36% dans le cas d'un objectif de 30%.
8. « Is the CDM fulfilling its environmental and sustainable development objectives ? » de Lambert Schneider, de l'Institut Öko, financé par le WWF. Disponible sur www.panda.org/climate/cdmevaluation.
9. Jusqu'à 40% des projets, représentant 20% des crédits, auraient pu avoir lieu sans aucun financement supplémentaire de la part du MDP.
10. www.cdmgoldstandard.org. Indépendant, transparent et reconnu internationalement, Gold Standard est un label de haute qualité pour les crédits GES. Il se limite à des projets de développement de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables, qui doivent se conformer à une interprétation stricte du critère d'additionnalité de la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique (CNUCC), mettre en évidence leur contribution réelle au développement durable et se soumettre à une vérification par un organisme certifié par la CCNUCC.
11. « Making Sense of the Voluntary Carbon Market - a Comparison of Carbon Offset Standards », rapport du Stockholm Environment Institute et de Tricorona (investisseur dans le marché carbone), commandité par le WWF.
12. Pour un prix du CO2 estimé à 40 euros/tCO₂.
13. Rapport du Wuppertal Institute pour le WWF, « Target 2020 - Policies and measures to reduce GHG emissions in the EU », 2005. Disponible sur http://www.panda.org/about_wwf/where_we_work/europe/what_we_do/epo/news/index.cfm?uNewsID=24138
14. Voir le rapport du Wuppertal Institute.
15. Voir par exemple Hepburn, C., Grubb, M., Neuhoff, K., Matthes, F. and Tse, M., 2006, « Auctioning of EU ETS Phase II allocations: how and why ? », Climate Policy, 6(1):135-158.
16. EU ETS phase II - the potential and scale of windfall profits in the power sector. Disponible sur http://assets.panda.org/downloads/point_carbon_wwf_windfall_profits_mar08_final_report_1.pdf
17. Pour un prix du CO2 estimé à 40 euros/tCO₂.
18. Livre vert du 22 juin 2005 de la Commission Européenne relatif à l'efficacité énergétique.
19. 100 milliards d'euros d'ici à 2020 selon le Plan d'action de 2006.



© WWF - Canon / Carlos G. VALLECILLO

Maquette : Département de la communication



pour une planète vivante*

WWF-France
1, carrefour de Longchamp
75016 Paris
Tel : 01 55 25 84 84
Fax : 01 55 25 84 74
www.wwf.fr